



RAPPORT ANNUEL
2018


copré
LA COLLECTIVE
DE PRÉVOYANCE
DEPUIS 1974

VOIR PLUS LOIN VOIR DEMAIN

TOTALEMENT INDÉPENDANTE, COPRÉ CONCENTRE SES EFFORTS SUR UNE CROISSANCE DURABLE LUI PERMETTANT **DE RENFORCER SA POSITION D'ACTEUR IMPORTANT SUR LE MARCHÉ DE LA PRÉVOYANCE.**

Reflet de sa stratégie de développement et de sa capacité à voir plus loin, l'internalisation de tous les services de la Fondation est effective depuis le 1er janvier 2018. C'est une étape importante pour Copré qui finalise ainsi le processus d'indépendance entamé il y a 20 ans. Une nouvelle équipe, composée de professionnels qualifiés dotés de compétences élevées en matière de prévoyance, de finance et d'investissement, poursuit les objectifs fixés par le Conseil de Fondation: sur le marché,

Copré ambitionne de consolider sa position en Suisse romande et progresser en Suisse alémanique en s'appuyant sur son réseau de courtiers, partenaires naturels et nécessaires à son développement. Cette évolution est possible grâce à la confiance de ses assurés et affiliés. Copré met tout en œuvre pour répondre à leurs attentes dans la durée, remplir ses engagements et ainsi être un prestataire fiable, solide et transparent, qui place l'intérêt de ses assurés au centre de la relation et de la gestion.

- 04 RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION 2018
 -
- 06 RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT 2018
 -
- 10 BILAN
 -
- 12 COMPTE D'EXPLOITATION
 -
- 14 ANNEXES
 -
- 50 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION 2018

Avec l'arrivée de plus de huitante nouvelles entreprises affiliées, COPRE atteint à nouveau une réjouissante croissance. Le total du bilan a augmenté de 6.7% pour atteindre CHF 1.93 milliards.

Avec une performance des placements de -0.55% dans un environnement difficile au niveau des marchés financiers, le Conseil de fondation a décidé d'attribuer pour 2018 un intérêt de 1.5%. Le degré de couverture s'élève au terme de l'exercice à 105.24%, calculé avec un taux d'intérêt technique de 1.71%.

L'exercice 2018 a vu s'achever avec succès le projet d'internalisation de la gestion administrative et commerciale, avec l'arrivée planifiée de 7 collaborateurs supplémentaires, dont celles de Pascal Kuchen en qualité de directeur général, et de Loïc Perroud nommé au poste de directeur commercial. Ainsi, au 31 décembre, l'effectif s'élève à 20 collaborateurs. L'internalisation permet de renforcer notre volonté d'indépendance, en maîtrisant nos coûts de gestion, avec une équipe totalement dédiée à la gestion de la Fondation, et ce dans l'intérêt de nos affiliés, assurés et rentiers.

La nouvelle organisation de COPRE a également eu pour conséquence de définir le périmètre de responsabilités et de tâches de chaque organe, à savoir celles du Conseil de fondation, de la Commission de placement, de la Direction générale et du Comité de direction.

Suite à la démission de deux membres fin 2017, le Conseil de fondation a également eu le grand plaisir d'accueillir deux nouveaux membres, élus lors de l'assemblée générale ordinaire de mai 2018. Daniel Hofstetter et Claude Roch ont rapidement trouvé leurs marques et démontré un fort intérêt et une grande motivation à contribuer efficacement à la gouvernance et à la pérennité de COPRE.

88 entreprises nous ont rejoint en 2018, ce qui porte leur nombre à 765. Cette croissance réjouissante démontre l'attractivité de notre fondation, et ce pour des entreprises de taille variée. Le total du bilan s'établit à CHF 1'932'290'885, en hausse de 6.7%. Le nombre d'assurés actifs se monte à 10'661. Quant au nombre de rentiers, il s'élève à 1'962.

La performance des placements 2018 a bouclé sur un résultat de -0.55%, péjoré par l'évolution du marché des actions. Bien que négatif, le résultat de COPRE peut être qualifié de satisfaisant, l'indice Crédit Suisse des caisses de pension suisses affichant une performance annuelle de -3,20%.

Le Conseil de fondation a décidé d'attribuer pour 2018 un intérêt de 1.5 %, ce qui amène le taux de couverture à 105.24%.

Les mandats de trois membres du Conseil de fondation arrivent à échéance en 2019. Il s'agit de ceux de Robin Gordon, Président, Robert Fiechter, Vice-président, et Mario Izzo, également membre de la Commission de placement. Robert Fiechter et Mario Izzo souhaitent renouveler leur mandat, l'approbation de leur demande sera soumise au vote lors de l'assemblée des délégués 2019.

Quant à Robin Gordon, élu au Conseil de fondation en 2011, président depuis 2017, il quittera ses fonctions le 24 mai 2019, à l'issue de l'assemblée générale des délégués. Il a en effet décidé de ne pas se représenter pour un troisième mandat, souhaitant consacrer désormais toute son énergie au développement de l'entreprise qu'il dirige.

C'est Claude Roch qui a été élu à l'unanimité par le Conseil de fondation pour succéder à Robin Gordon à la Présidence de COPRE.

Claude Roch dispose d'une expérience avérée dans la conduite d'entreprises. Âgé de 58 ans, associé d'une PME active dans le commerce et l'immobilier, il assume différents mandats d'administrateur, dont celui de Vice-Président de la banque Raiffeisen d'Arve et Lac. Un processus d'élection pour le siège d'un «représentant des assurés» a été initié. L'élection complémentaire au Conseil de fondation aura également lieu lors de la prochaine assemblée.

Le Conseil de fondation constate avec plaisir que la mise en place de la nouvelle organisation porte ses fruits. L'attractivité de COPRE s'en trouve manifestement renforcée, et les perspectives de croissance sont prometteuses, avec une arrivée importante de nouveaux affiliés d'ores et déjà confirmée pour 2019. COPRE reste attentive à une organisation efficiente de ses prestations aux assurés tout en poursuivant son objectif de maîtrise des frais administratifs.

Le Conseil de fondation remercie également très sincèrement la direction et les collaborateurs de COPRE pour leur fort engagement, ayant permis une finalisation de l'internalisation conforme aux objectifs fixés.

Le Conseil de fondation



Robin Gordon, Président
Genève, le 12 avril 2019



RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT 2018

Après une année 2017 digne d'un conte de fées, le millésime 2018 a été radicalement différent, beaucoup plus chahuté et marqué par plusieurs « trous d'air » sur les marchés financiers.

Après une première secousse sérieuse début février provoquée par les marchés obligataires, c'est le stress sur la dette italienne qui a poussé les bourses européennes et la monnaie unique à la baisse au mois de mai. Presque simultanément, les marchés et les monnaies des pays émergents ont été durement impactés par la situation catastrophique de l'économie argentine et les tensions préélectorales au Brésil, ainsi que par le recul confirmé de la croissance chinoise.

Quant au mois d'octobre, il a été fidèle à sa mauvaise réputation. Sur fond de hausse des taux par la Federal Reserve (FED) et de ralentissement de la croissance économique globale, les actions mondiales ont entamé un mouvement généralisé à la baisse, avec un dégonflement de la bulle des valeurs technologiques, dont la valorisation excessive avait été relevée sur notre rapport de l'année dernière.

Le clou final a été planté au mois de décembre, dans un contexte de forte tension commerciale entre la Chine et les Etats-Unis et du fameux « shutdown » provoqué par l'administration Trump. L'indice US S&P500 a perdu 9.2% de sa valeur au mois de décembre, ce qui constitue un record depuis 1931. La tension a également été forte dans le domaine du Crédit High Yield et des Loans qui ont connu une correction importante en fin d'année.

Le bilan de l'année 2018 est donc particulièrement sombre car il a touché toutes les classes d'actifs, mais principalement les actions. L'indice SPI des actions suisses a perdu 8.57% de sa valeur, les autres places boursières mondiales faisant souvent encore moins bien. Les obligations ont connu une année volatile, avec comme bilan une performance annuelle quasi nulle. Les fonds immobiliers suisses cotés ont perdu plus de 5% de leur valeur en moyenne. De nombreuses classes d'actifs alternatives ont également connu des rendements négatifs, en particulier les Hedge Funds, mais aussi les matières premières dans le sillage de la baisse du cours du pétrole.

Le retour de la volatilité a favorisé un raffermissement du Dollar US et un affaiblissement de l'Euro. Le Franc suisse, avec son caractère de valeur refuge, a maintenu une parité quasi inchangée avec le Dollar, mais s'est apprécié d'environ 4% face à l'Euro. L'investisseur en actions européennes était donc doublement pénalisé, puisque celles-ci ont connu la plus mauvaise performance des marchés développés. Pour un investisseur suisse investi sur les actions européennes, la perte totale était de près de 18%.

Les principaux indices de référence des caisses de pensions suisses publiés par Crédit Suisse et UBS terminent l'année avec des rendements moyens de -3.20% à -3.45%.

La performance annuelle de notre fondation de -0.55% constitue donc un résultat solide et prouve la pertinence de notre allocation d'actifs stratégique et ses capacités à affronter les conditions difficiles. Ce résultat a été possible en particulier grâce au très bon rendement de notre portefeuille immobilier suisse en direct, ainsi qu'à la bonne tenue de nos placements alternatifs, Private Equity en tête.

Activités de la Commission de placement

La Commission de placement s'est réunie à 5 reprises en 2018 qui était une année de restructuration. Une partie importante des efforts a en effet été consacrée à l'amélioration de l'organisation des investissements et à la mise en place de méthodes plus efficaces et moins coûteuses. Les tarifs de deux de nos principaux partenaires externes dans les domaines immobiliers et alternatifs ont été renégociés à la baisse tout en améliorant l'offre de services et la qualité de ceux-ci. Ce résultat a été rendu possible par l'augmentation de la fortune de la fondation qui avoisine les 2 milliards et nous donne un levier de négociation plus important.

Un repositionnement de la stratégie dans le domaine des actions et des obligations a également été décidé. Il s'agit de passer d'une gestion purement indiciaire passive à une gestion dite « core/satellite ». La partie cœur de portefeuille restera indiciaire passive pour des raisons de coûts et d'efficacité. Les poches satellites, environ 25% de l'exposition, seront progressivement investies dans des segments des marchés offrant de meilleurs rendements à long terme, les petites et moyennes entreprises par exemple.

Une restructuration des investissements alternatifs est également en cours. Il s'agit d'appliquer à ce secteur une allocation harmonieusement répartie entre les placements de type actions (Private Equity), à caractère obligataire comme les Senior Loans, et finalement aux valeurs réelles que sont les matières premières et les infrastructures par exemple. Il s'agit également de réduire le nombre de fonds détenus en direct, pour se concentrer sur les véhicules les mieux adaptés à nos besoins, tout en améliorant l'efficacité et la tarification grâce à des engagements plus importants. Certaines mesures ont déjà été prises, notamment dans le domaine des fonds de Senior Loans, d'autres le seront durant l'année en cours.

En octobre, la Commission de placement a recommandé au Conseil de Fondation de sortir complètement de la classe d'actifs des Trade Finance en raison de la lente érosion des rendements et de l'augmentation des risques liés à ces activités qui sont principalement centrées sur les pays émergents (Amérique du Sud, Afrique etc.), dont certains connaissent des situations très problématiques. D'autres alternatives nous paraissent aujourd'hui plus attractives, mais nous n'excluons pas de revenir sur cette classe d'actifs sous des jours meilleurs. Ces fonds étant peu ou pas liquides, les remboursements se feront progressivement.

Il a également été décidé d'investir une allocation réduite dans l'or et les matières premières, qui se situent à un niveau de cours historiquement très bas avec une forte décote face aux actions. Dans le cas de l'or physique, cet actif joue un rôle de protection de valeur en cas de crise et a toute sa place dans une allocation d'actifs diversifiée.

Dans le domaine immobilier, l'activité a été très réduite en raison des conditions beaucoup moins favorables sur le marché suisse. La fondation s'est contentée d'acquérir 2 immeubles en 2018. Il s'agit de deux projets en développement, l'un à Bütschwil dans le canton de St-Gall et l'autre à Romont. Faire du développement immobilier nous permet d'obtenir des rendements un peu plus élevés et d'appliquer directement nos critères de qualité en ce qui concerne la finition des appartements et la durabilité des biens. Nous avons également procédé à l'acquisition de 4 nouveaux objets immobiliers individuels sous forme de viagers.

Perspectives 2019

L'année 2019 a débuté sur une note presque euphorique, qui démontre s'il le fallait encore, le caractère bipolaire des marchés financiers actuels, prompts à passer d'un extrême à l'autre.

L'annonce de la fin prochaine du cycle de hausse des taux, amorcée en décembre 2016 par la FED, a fait souffler un nouveau vent d'optimisme sur des marchés encore largement dopés aux liquidités illimitées. Mais la croissance mondiale donne de sérieux signes de ralentissement, y-compris sur un marché moteur comme la Chine, et le taux d'endettement des entreprises américaines se situe à un niveau préoccupant.

Cette éclaircie pourrait donc n'être que momentanée, car la fin de ce cycle économique semble proche. Aux Etats-Unis, le différentiel entre taux à 10 ans et taux à 3 mois, est devenu nul voire négatif. Ce phénomène a presque toujours annoncé l'arrivée d'une récession que les marchés des actions ne semblent pas encore avoir anticipée pour l'instant. On peut donc s'attendre à ce que les taux d'intérêts suisses et européens demeurent dans la zone négative pour un moment encore.

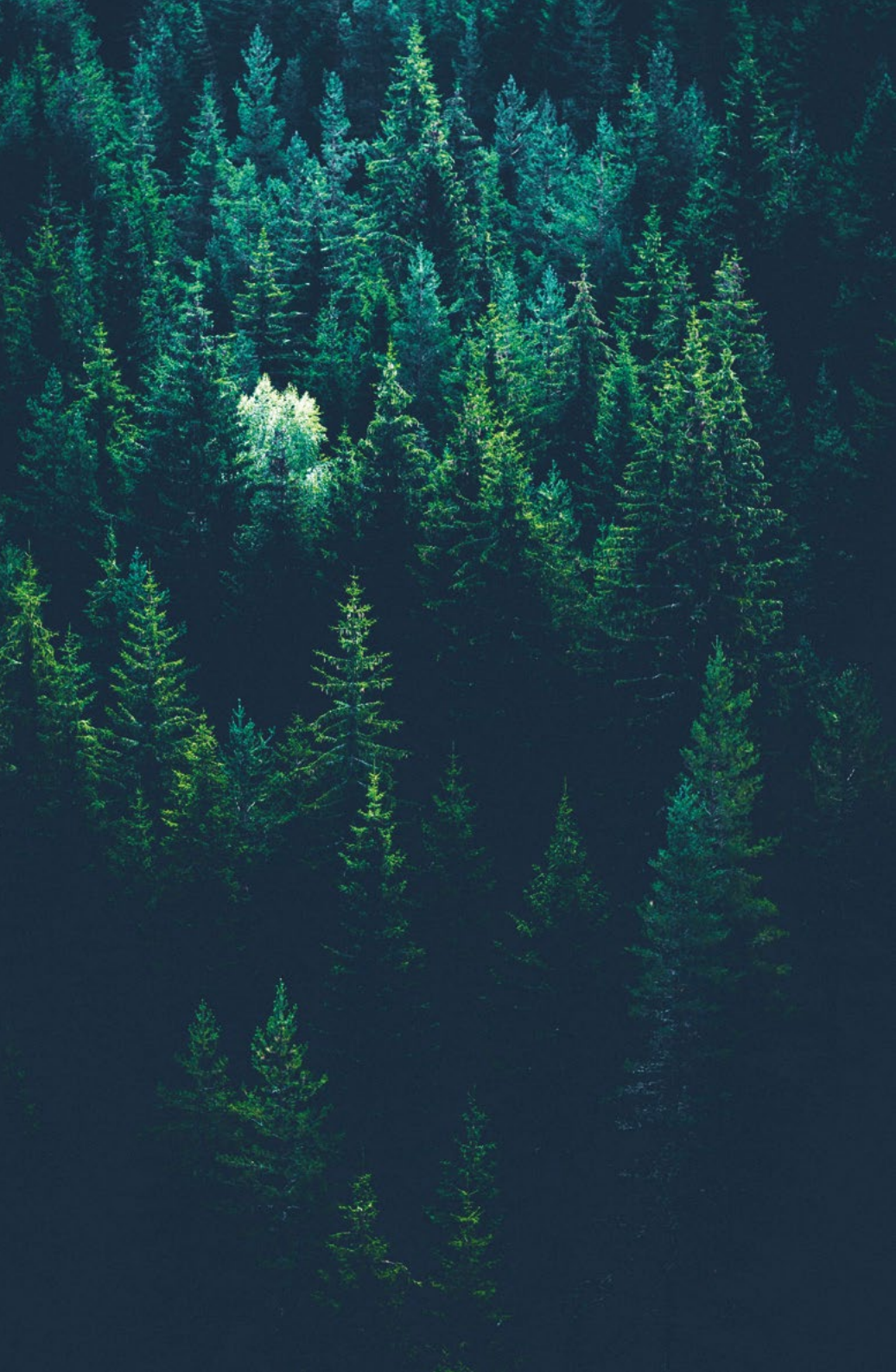
Dans ce contexte incertain, il est essentiel de continuer à investir de manière diversifiée et disciplinée, sans se laisser influencer par les excès de confiance ni par les phases de panique. Un défi supplémentaire, mobilisant toutes nos énergies, consiste à déployer les sommes importantes reçues début 2019, et fruits du succès de nos activités commerciales.

La capacité de résistance aux crises de notre allocation d'actifs a été prouvée en 2018, en particulier grâce au rôle stabilisateur de notre portefeuille immobilier direct et à nos placements alternatifs et c'est donc avec sérénité que nous nous préparons à affronter des vents moins favorables.

La Commission de placement



Jean-Bernard Georges, Président
Genève, le 12 avril 2019



BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION

BILAN

ACTIF	index	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Placements		1 923 434 954	1 803 088 071
Liquidités	6.4	60 840 757	51 816 002
Opérations de change	6.4	621 626	0
Débiteurs	7.2	1 454 356	2 576 051
Obligations	6.4	251 921 605	244 379 692
Actions	6.4	519 533 327	563 807 286
Fonds de placement hypothécaires	6.4	0	19 941 104
Placements non-traditionnels	6.4	387 901 017	312 635 721
Immobiliers	6.4	693 172 999	603 563 648
Créances de cotisations des employeurs	6.14	7 989 267	4 368 569
Compte de régularisation actif	7.3	8 855 931	7 594 435
Total de l'actif		1 932 290 885	1 810 682 507

PASSIF	index	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Engagements		70 148 553	69 531 423
Prestations de libre passage et rentes		40 903 748	31 864 715
Dettes hypothécaires	7.5	20 000 000	30 000 000
Dettes - Viagers	6.4	9 243 532	7 472 089
Autres dettes		1 273	194 619
Compte de régularisation passif	7.4	42 138 412	17 900 633
Réserve de cotisations employeurs sans renonciation	6.14	4 025 067	4 547 480
Fonds libres des affiliés	5.9	1 863 477	1 874 359
Provisions non techniques	7.6	552 000	598 000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1 723 279 990	1 581 507 341
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	1 022 752 008	910 311 330
Capital de prévoyance des rentiers	5.5	667 426 712	638 454 650
Provisions techniques	5.6	33 101 270	32 741 360
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	90 283 386	134 723 271
Capital de la Fondation / fonds libres / découvert		0	0
Situation en début de période		0	0
Excédent des produits / Excédent des charges (-)		0	0
Total du passif		1 932 290 885	1 810 682 507

COMPTE D'EXPLOITATION

	index	2018 CHF	2017 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres		112 904 469	103 028 469
Cotisations des salariés	7.1	39 014 127	36 198 576
Cotisations des employeurs	7.1	59 673 503	53 124 652
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	6.14	-1 078 535	-1 250 232
Primes uniques et rachats		14 918 260	13 723 883
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	6.14	355 169	1 178 660
Subsides du fonds de garantie		21 945	52 931
Prestations d'entrée		170 615 065	136 670 212
Apports de libre passage		151 259 305	134 022 491
Attributions en cas de reprises d'assurés			
- aux réserves mathématiques et provisions techniques		14 577 187	846 832
- aux fonds libres des affiliés	5.9	1 771 101	551 739
- à la réserve de cotisations de 2,117 l'employeur	6.14	200 953	60 326
- à la provision technique spéciale des affiliés	5.6	16 213	0
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce		2 790 306	1 188 823
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		283 519 534	239 698 682

	index	2018 CHF	2017 CHF
Prestations réglementaires		-58 542 607	-52 176 617
Rentes de vieillesse		-33 681 100	-31 974 869
Rentes de survivants		-5 897 017	-5 838 608
Rentes d'invalidité		-4 248 583	-4 046 062
Libération service cotisations		-2 418 144	-1 954 709
Prestations en capital à la retraite		-11 246 220	-7 733 060
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-1 051 543	-629 309
Prestations de sortie		-103 524 762	-81 801 442
Prestations de libre passage en cas de sortie		-97 310 101	-74 443 153
Versements anticipés pour l'EPL / divorce		-6 214 661	-7 358 290
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-162 067 369	-133 978 060
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques, fonds libres des affiliés, réserves de cotisations		-141 239 355	-113 162 858
Constitution de capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	-98 272 993	-99 955 620
Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance des rentiers	5.5	-28 972 062	4 299 807
Constitution de provisions techniques	5.6	-359 910	-672 891
Rémunération du capital épargne des actifs	5.3	-14 167 684	-16 606 991
Constitution des fonds libres des affiliés	5.9	10 881	-238 409
Dissolution de réserves de cotisations	6.14	522 413	11 246

	index	2018 CHF	2017 CHF
Produits de prestations d'assurance		4 846 616	3 054 983
Prestations d'assurance		4 846 616	3 054 983
Charges d'assurance		-9 606 380	-6 197 815
Prime d'assurance:		-7 112 220	-5 449 529
- dont primes risque		-6 310 408	-4 835 242
- dont primes pour frais de gestion		-801 812	-614 287
Apports uniques aux assurances		-2 049 314	-343 529
Cotisations au fonds de garantie		-444 846	-404 756
Résultat net de l'activité d'assurance		-24 546 954	-10 585 067
Résultat net des placements		-10 846 258	86 668 646
Résultat liquidités	6.9	-314 603	-242 383
Résultat marché monétaires	6.9	0	-57 862
Résultat couverture de change	6.9	-7 226 682	-4 289 979
Résultat obligations	6.9	-137 444	2 952 869
Résultat actions	6.9	-42 864 968	68 364 973
Résultat fonds de placement hypothécaires	6.9	209 278	-58 877
Résultat placement non-traditionnels	6.9	28 002 287	23 274 404
Résultat immobiliers	6.9	26 098 252	11 380 172
Frais d'administration des placements	6.12	-14 370 293	-14 652 098
Rétrocessions	6.8	150 515	194 455
Intérêts sur prestations de sortie	6.9	-392 600	-197 028

	index	2018 CHF	2017 CHF
Dissolution / Constitution de provisions non techniques		46 000	47 000
Autres produits		107 466	882 130
Autres frais		-238 290	-137 205
Frais d'administration	7.7	-8 212 582	-6 594 341
Administration générale		-4 381 776	-2 781 416
Marketing et publicité		-356 921	-344 181
Courtage		-3 213 581	-3 181 233
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-243 739	-267 716
Autorité de surveillance		-16 565	-19 797
Frais d'internalisation		-749 266	-2 304 752
Excédent de produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur		-44 439 884	67 976 410
Dissolution / Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	44 439 884	-67 976 410
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0	0



1

BASES ET ORGANISATION

1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Collective de Prévoyance - Copré (ci-après la Fondation), anciennement Columna Fondation communautaire de prévoyance professionnelle, a été fondée par l'ex-Banque Populaire Suisse.

Son siège est à Genève. Il s'agit d'une fondation collective semi-autonome, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par l'article 331 à 331e du Code des obligations (CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements.

La Fondation a pour but de prémunir le personnel de tout affilié contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions du règlement de prévoyance et du plan de prévoyance.

1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La Fondation remplit les obligations de la LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

Acte de fondation

06.12.2012 - Approuvé par l'ASFIP Genève le 07.03.2013

Règlement de prévoyance

Entré en vigueur au 01.01.2018 - Approuvé le 06.03.2018

Règlement d'organisation

Entré en vigueur le 01.10.2018 - Approuvé le 04.10.2018

Règlement de placement

Entré en vigueur le 01.10.2018 - Approuvé le 03.10.2018

Règlement interne aux entreprises affiliées

Approuvé le 05.07.2005

Règlement sur les passifs de nature actuarielle

Entré en vigueur le 31.12.2016 - Approuvé le 27.04.2017

Règlement de liquidation partielle

Applicable aux liquidations partielles dès le 01.01.2018

Approuvé le 24.09.2018

Soumis pour approbation à l'ASFIP Genève le 04.10.2018

1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes de la Fondation sont le Conseil de fondation, l'Assemblée des délégués et l'organe de révision.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême aux termes de l'article 51a LPP. Il est composé paritairement, en principe, de représentants des entreprises affiliées et de représentants des assurés. Il se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois par année.

Le Conseil de fondation assure la direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'accomplissement des tâches définies par la loi, fixe les objectifs stratégiques et les principes de l'institution de prévoyance ainsi que les moyens de les réaliser.

Il détermine l'organisation de l'institution de prévoyance, veille à sa stabilité financière et surveille la Direction, conformément aux dispositions légales et aux directives de l'Autorité de surveillance. Il est responsable de l'application des dispositions réglementaires, il exécute toutes les tâches qui ne sont pas expressément celles d'un autre organe.

L'Assemblée des délégués se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum une fois par année. L'Assemblée des délégués nomme les membres du Conseil de fondation. Elle prend connaissance du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe et prend acte du rapport de révision. Elle donne décharge au Conseil de fondation. Elle approuve les modifications des statuts et prend connaissance des modifications du règlement de prévoyance.

Le Conseil de fondation se compose de la manière suivante :

	Fonction	Fin du mandat	Représentation	Signature
Gordon Robin	Membre, Président	2019	Assurés	Collective à 2
Fiechter Robert	Membre, Vice-président	2019	Employeur	Collective à 2
Hofstetter Daniel	Membre	2022	Employeur	Collective à 2
Izzo Mario	Membre	2019	Assurés	Collective à 2
Rancic Christina	Membre	2021	Employeur	Collective à 2
Roch Claude	Membre	2022	Assurés	Collective à 2

La Direction a été assumée par M. Robin Gordon ad interim, président du Conseil de fondation, jusqu'au 31.01.2018. Depuis le 01.02.2018, elle est assumée par M. Pascal Kuchen.

La Direction est composée du Directeur général et des responsables de département. Tous ont la signature collective à 2.

1.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert en matière de prévoyance professionnelle:	Mme Ileana Christodorescu, expert exécutant Mercer (Switzerland) SA, Nyon, co-contractant
Organe de révision:	Ernst & Young SA, Lancy
Autorité de surveillance:	ASFIP Genève, n° de registre GE 1118

1.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS

	2018	2017
Effectif au 31 décembre de l'exercice précédent	683	644
Entrées	88	88
Sorties	-6	-49
Effectif au 31 décembre	765	683



2

MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

2.1 MEMBRES ACTIFS

	2018	2017
Effectif au 31 décembre de l'exercice précédent	10 039	8 972
Entrées	3 180	3 111
Sorties	-2 429	-1 924
Retraites	-124	-110
Invalidités	-1	-4
Décès	-4	-6
Effectif au 31 décembre	10 661	10 039

2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

	31.12.18	31.12.17
Retraités	1 281	1 194
Enfants de retraités	29	24
Invalides	230	238
Enfants d'invalides	77	75
Conjoints	316	326
Orphelins	29	34
Total	1 962	1 891

L'évolution de l'effectif des bénéficiaires de rentes a évolué au cours de l'année 2018 comme suit :

	Effectifs au 31.12.17	Nouveaux cas	Transfert à une autre IP	Décès	Fin de droit	Effectifs au 31.12.2018*
Retraités	1 194	122	0	-35	0	1 281
Enfants de retraités	24	8	0	0	-3	29
Invalides	238	11	0	0	-19	230
Enfants d'invalides	75	11	0	0	-9	77
Conjoints	326	14	0	-24	0	316
Orphelins	34	9	0	0	-14	29
Total	1 891	175	0	-59	-45	1 962

* dont 199 bénéficiaires dont la rente est réassurée au 31.12.2018 (31.12.2017: 202)



3

NATURE DE L'APPLICATION DE L'OBJECTIF

3.1 EXPLICATION DES PLANS DE PRÉVOYANCE

Afin d'atteindre ses objectifs, la Fondation a élaboré un règlement de prévoyance commun à tous les affiliés. Le plan de prévoyance, propre à chaque affilié, décrit les prestations assurées choisies par ce dernier.

3.2 FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

Le financement des cotisations varie d'un affilié à l'autre et est défini dans le plan de prévoyance propre à l'affilié.

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE

Lors de la séance du 24 janvier 2019, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1er janvier 2019.



4

PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1 CONFIRMATION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Les comptes de la Fondation ont été établis et présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Placements: L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue. Avec le principe comptable adopté (valeur boursière), les plus/moins-values résultant des évaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin qu'elles ne soient pas confondues avec les gains/pertes sur titres vendus en cours d'exercice, opérations qui impliquent un flux de trésorerie.

Monnaies étrangères: Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque): USD 0.9858, EUR 1.1270 et GBP 1.2556. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.

Immobilier direct en Suisse: Ils sont évalués à leur valeur de rendement, qui repose sur la capitalisation des loyers durablement réalisables, plus précisément de l'état locatif dynamique. Le taux d'actualisation de chaque bien est fixé en fonction de facteurs reconnus par les évaluateurs agréés et les experts immobiliers, à savoir la localisation, le niveau d'entretien et le taux de vacance. Les taux d'actualisation au 31.12.2018 se situent entre 5.0% et 8.5%.

Immobilier direct à l'étranger: Les biens immobiliers en direct à l'étranger se valorisent au bilan à leur coût d'acquisition.

Immobilier acquis en viager: La valeur au bilan correspond au coût d'acquisition, avec prise en considération de la valeur actuelle de la rente viagère et du droit d'habitation, mais au maximum à la valeur du marché pour un bien comparable.

Prêt hypothécaire: L'évaluation du prêt hypothécaire se fait à la valeur nominale.

Autres actifs: L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.

Autres passifs: L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles et incorporelles: Il s'agit de matériel informatique, de mobilier de bureau et de licences informatiques saisis à leur valeur actuelle puis amortis linéairement sur une durée respective de 3, 5 et 10 ans. Ces immobilisations sont regroupées dans les actifs transitoires.

4.3 MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES, D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Au 31 décembre 2018, un fonds de placement en monnaies étrangères, hedgé en CHF, a été reclassé dans les Obligations en CHF. Au 31 décembre 2017, ce même fonds de placement figurait dans les Obligations en monnaies étrangères.

Le résultat 2017 a également fait l'objet d'un reclassement.

A la date du bouclage, il a été décidé de regrouper les résultats sur les opérations de change. En 2017, une partie de ces résultats était présentée dans les liquidités.



5

COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCES

En 2018, la Fondation est réassurée intégralement par un contrat de réassurance complète des risques décès et invalidité auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie pour une durée de 5 ans, ceci depuis le 1er janvier 2015. La prime de risque est basée sur un taux de prime forfaitaire. Ce contrat est conclu avec une participation aux excédents liée aux risques. Ces excédents sont calculés chaque 5 ans.

5.2 EXPLICATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE

La Fondation possède des actifs et passifs auprès de 3 assureurs (Bâloise pour CHF 18'852'016, Zürich pour CHF 12'302'365 et Swisslife pour CHF 170'373), pour un montant total de CHF 31'324'754 (au 31.12.2017: 30'389'165). Bâloise et SwissLife découlent d'anciens contrats d'assurance.

5.3 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES ASSURÉS ACTIFS EN PRIMAUTÉ DE COTISATIONS

	2018 CHF	2017 CHF
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance assurés actifs	910 311 332	793 748 720
Dissolutions rétroactives ou art. 17 LFLP	-1 631 087	-3 549 114
Cotisations d'épargne	81 685 843	73 538 686
Autres cotisations et contributions de rachat	15 105 347	13 311 523
Apports de libre passage	152 515 179	132 506 370
Répartition fonds libres	1 551 659	261 529
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	2 790 306	813 978
Prestations de libre passage en cas de sortie	-99 556 971	-68 825 539
Versements pour l'EPL / divorce	-6 180 721	-7 358 290
Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-48 076 557	-40 833 723
Rémunération des capitaux de prévoyance	14 167 684	16 606 991
Attributions des prestations de sortie (art. 17 LFLP)	69 994	90 201
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	1 022 752 008	910 311 332

Pour les assurés encore actifs au 1er janvier 2019 et pour la période de référence du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, les intérêts attribués sur les comptes épargne des assurés actifs, des assurés en incapacité de gain, des invalides et des assurés sortis au 31.12.2018, ont été calculés sur les avoirs réglementaires à un taux de 1.5 % (2.00% en 2017).

Pour les assurés sortis durant l'année 2018, les intérêts attribués jusqu'à la date de sortie ont été calculés au taux LPP sur l'entier de l'avoir de vieillesse.

5.4 TOTAL DES AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP

	31.12.18	31.12.17
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	471 591 096	419 260 941
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1%	1%

5.5 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES RENTIERS

A - Evolution et rémunération des capitaux-épargne des invalides	2018	2017
Solde au 1er janvier des capitaux-épargne	24 993 116	24 818 686
Attribution provision pour art. 17 LFLP	4 269	24 581
Transfert des capitaux actifs	674 896	268 286
Cotisations d'épargne	1 273 546	1 083 683
Apports de libre passage	3 122 548	1 355 476
Répartition fonds libres	98 236	39 830
Rémunération des capitaux de prévoyance	402 028	475 200
Dissolution capitaux-épargne	-2 485 368	-3 072 626
Capitaux-épargne des invalides au 31.12	28 083 271	24 993 116

B - Réserves mathématiques des retraités	2018	2017
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	498 964 008	485 847 542
Transfert de capitaux épargne à rentiers retraités	35 928 009	34 187 838
Apports de RM retraite de nouvelles sociétés affiliées	12 741 534	257 822
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12	-29 618 307	-21 329 194
Réserves mathématiques des retraités au 31.12	518 015 245	498 964 008

C - Réserves mathématiques pour rentes pont AVS	2018	2017
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	535 116	650 556
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12	-87 715	-115 440
Réserves mathématiques pour rentes pont AVS au 31.12	447 401	535 116

D - Réserves mathématiques des invalides	2018	2017
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	43 698 122	58 222 961
Apports de RM invalides de nouvelles sociétés affiliées	1 396 849	589 010
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12	8 265 904	-15 113 849
Réserves mathématiques des invalides au 31.12	53 360 875	43 698 122

E - Réserves mathématiques pour les survivants	2018	2017
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	70 264 288	73 214 713
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12	-2 744 368	-2 950 425
Réserves mathématiques pour les survivants au 31.12	67 519 920	70 264 288

Réserves mathématiques des rentiers (A+B+C+D+E) au 31.12	667 426 712	638 454 650
---	--------------------	--------------------

5.6 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

A - Provision de longévité	2018	2017
Solde provision de longévité au 01.01	1 173 000	0
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12	1 593 000	1 173 000
Provision de longévité au 31.12	2 766 000	1 173 000
B - Provision pour taux de conversion non-actuariel	2018	2017
Solde provision pour taux de conversion non-actuariel au 01.01	29 681 000	27 054 000
Modification liée aux changements réglementaires	-2 005 000	0
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12	967 000	2 627 000
Provision pour taux de conversion non-actuariel au 31.12	28 643 000	29 681 000
C - Provision pour fluctuation des risques	2018	2017
Solde provision pour fluctuation des risques au 01.01	1 235 000	4 406 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12	- 256 000	-3 171 000
Provision pour fluctuation des risques au 31.12	979 000	1 235 000
D - Provision technique spéciale des affiliés	2018	2017
Solde provision technique spéciale des affiliés au 01.01	652 360	608 469
Augmentation liée aux cotisations "risques spéciaux"	44 697	43 891
Apport de provision technique spéciale des affiliés	16 213	0
Provision technique spéciale des affiliés au 31.12	713 270	652 360
Total des provisions techniques (A+B+C+D) au 31.12	33 101 270	32 741 360

La provision de longévité sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles. Cette provision avait été entièrement dissoute au 31.12.2016 suite à un changement de table (de LPP 2010 à LPP 2015). Elle est à nouveau alimentée depuis 2017.

La provision pour taux de conversion non-actuariel a pour but de stabiliser le taux de conversion aussi longtemps que possible. Elle est basée sur une estimation des cas de retraite pendant les cinq années à venir et tient compte de 75% du capital de prévoyance supplémentaire nécessaire pour couvrir la différence entre la rente effectivement servie, selon le taux de conversion déterminé par la Fondation et une rente basée sur le taux de conversion d'après les bases techniques utilisées. Cette approche part de l'hypothèse que 25% des retraites sont prises sous forme de capital.

La provision de fluctuation des risques a pour but d'atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques d'invalidité et de décès des assurés actifs, en prenant en considération, le cas échéant, la couverture de réassurance existante.

Compte tenu du contrat de réassurance conclu avec la Zurich Assurances depuis le 01.01.2015, la provision pour fluctuation des risques est constituée pour les incapacités de gain survenues avant le 01.01.2015. A ceci se rajoute le montant nécessaire pour la couverture des coûts éventuels suite à des cas non connus repris de la Lloyds en 2014 et pour lesquels une prime spéciale avait été facturée à l'époque.

La forte diminution de cette provision depuis le 31.12.2016 s'explique par la signature d'un avenant au contrat avec la Zurich Assurances, lequel prévoit la couverture intégrale de la libération des cotisations, y compris lorsque le cas ne débouche pas sur une invalidité, ainsi que par la réduction du coût des sinistres latents de la Lloyds du fait du passage du temps lequel entraîne l'atteinte de l'âge de la retraite par certains des assurés concernés, respectivement la réduction de la probabilité que ces cas se réalisent pour les autres assurés.

La provision technique spéciale des affiliés est destinée à financer des prestations spéciales proposées par les plans de prévoyance de certains affiliés. Au 31.12.2018, cette provision est constituée pour le financement des rentes-pont AVS d'une caisse de prévoyance et est alimentée de la cotisation pour risques spéciaux versée par l'employeur.

5.7 RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a procédé à une expertise actuarielle au 31.12.2018, dont les conclusions sont les suivantes :

«En notre qualité d'expert agréé de la Fondation au sens de l'article 52e LPP, nous attestons que :

- Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève à 105.3 % au 31.12.2018, en diminution par rapport au 31.12.2017. La Fondation offre à cette date la garantie qu'elle peut remplir ses engagements financiers.
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Nous considérons que le niveau de financement est suffisant.
- Les taux d'intérêt techniques utilisés sont conformes à nos recommandations et dans les limites permises par la DTA 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions CSEP au 31.12.2018.
- Les provisions techniques sont constituées conformément à leur but. La Fondation a cependant une capacité limitée pour le risque, aussi longtemps que la réserve de fluctuation de valeur n'est pas entièrement reconstituée.
- Le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeurs est adéquat. Au 31.12.2018, la réserve de fluctuation de valeurs a atteint 36.8% de son niveau cible.

Nous recommandons au Conseil de fondation de :

- Continuer la politique de limitation de la reprise d'effectifs de rentiers afin de maintenir le ratio des rentiers en deçà de la limite des 35 % ;
- Revoir avec le réassureur le niveau du taux de prime de réassurance pour 2019 compte tenu des nouvelles affiliations, ainsi que du renouvellement du contrat prévu pour le 01.01.2020. »

5.8 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Les bases techniques utilisées pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers et des provisions techniques sont les tables actuarielles LPP 2015 (périodiques) avec un taux technique de 2.5%. Pour les bénéficiaires de rentes qui ne sont pas rattachés à un employeur affilié, ce sont les tables actuarielles LPP 2015 (générationnelles) avec un taux technique de 1.6 % au 31.12.2018 qui sont utilisées (comme au 31.12.2017).

5.9 FONDS LIBRES DES AFFILIÉS

	2018	2017
	CHF	CHF
Solde des fonds libres des affiliés au 1er janvier	1 874 359	1 635 950
Constitution des fonds libres des affiliés	1 771 102	551 740
Dissolution des fonds libres des affiliés	-1 781 984	- 313 331
Fonds libres des affiliés au 31 décembre	1 863 477	1 874 359

5.10 DEGRÉ DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP2

	31.12.18	31.12.17
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	1 022 752 008	910 311 330
Capitaux de prévoyance des rentiers	667 426 712	638 454 650
Provisions techniques	33 101 270	32 741 360
Capital de prévoyance nécessaire au sens de l'art. 44 OPP2 (Cp)	1 723 279 990	1 581 507 340
Total actif du bilan	1 932 290 885	1 810 682 507
./. Dettes et passifs transitoires	-112 286 965	-87 432 056
./. Réserve de cotisations employeurs sans renonciation	-4 025 067	-4 547 480
./. Fonds libres des affiliés	-1 863 477	-1 874 359
./. Provisions non-techniques	- 552 000	- 598 000
Fortune de prévoyance disponible au sens de l'art. 44 OPP2 (Fp)	1 813 563 376	1 716 230 612
Degré de couverture (Fp/Cp)	105,24%	108,52%



6

EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT, CONSEILLERS EN PLACEMENT ET GESTIONNAIRES EN PLACEMENT, RÈGLEMENT DE PLACEMENT

Dépositaires de titres.

La fortune de la Fondation est déposée auprès du Credit Suisse à l'exception de quelques placements qui sont déposés chez Fund Partner Solutions (Europe) SA Luxembourg, Livingbridge EP LLP Scotland, Montana Capital Partners Jersey OSP, Northern Trust Luxembourg, Investindustrial GB, Willowridge Partners, Inc. (fond Amberbrook VII) USA, Linden Capital Partners USA, Alinda Capital Partners Ltd USA, Astorg Partners SAS Luxembourg, Platinum Equity, LLC USA, G Square Healthcare Private Equity LLP Guernsey, Ufenau Capital Partners AG Luxembourg, Caisse d'Épargne de Nyon, Swiss Collective Pensions CY, Supre Real Estate Ltd CY, AGER Bermuda Holding Ltd et Brentwood Associates USA. Au 31 décembre 2018, les mandats de gestion du portefeuille titres sont confiés au Credit Suisse AG et UBS AG. Ces banques sont soumises à la FINMA.

Gestionnaires de fortune	Credit Suisse AG, Zürich UBS AG, Zürich
Gestion du portefeuille immobilier	CBRE (Geneva) SA
Administration des immeubles	Régie du Rhône SA, Lancy et Privera SA, Genève
Commission de placement	Georges Jean-Bernard, Président (depuis le 06.03.2018) et membre Izzo Mario, membre Kuchen Pascal, membre (depuis le 06.03.2018) Roch Claude, membre (depuis le 24.09.2018)
Règlement de placements	Entré en vigueur le 01.10.2018 Approuvé le 03.10.2018
Conseiller en placement (Private Equity)	Portolio Advisors, LLC, Zürich

6.2 UTILISATION DES EXTENSIONS (ART.50 AL. 4 OPP2)

Dans le cadre du règlement de placement, la Fondation a fait usage de la liberté que lui laisse la loi d'étendre les possibilités de placement. Les domaines d'investissement concernés sont explicités à l'annexe 2.2 du règlement de placement. Les dispositions nécessaires ont été prises afin que le soin requis soit apporté au choix, à la gestion et au contrôle des placements. Le Conseil de fondation a particulièrement veillé à ce que soit assurée la réalisation des buts de prévoyance, notamment en adoptant une stratégie de gestion qui tienne compte des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés.

Au 31.12.2018, nous constatons un dépassement de limites OPP2 de 5.9 % pour l'immobilier. Ce dépassement est autorisé par le règlement de placement qui prévoit une pondération maximale de 55%.

Le Conseil de fondation a pris cette décision ayant pour objectif ce qui suit :

- Augmenter les investissements immobiliers dans une classe d'actifs stable en comparaison à la volatilité des marchés financiers de l'époque ;
- Assurer un revenu récurrent supérieur à celui des valeurs traditionnelles à revenu fixe ;
- Opter pour une diversification immobilière à l'étranger ;
- Optimiser le montant de la réserve de fluctuation de valeur grâce à une volatilité moyenne plus basse en fonction de la fortune globale.

Les placements alternatifs présentent un dépassement de 5.1% des limites OPP2. Les dépassements sont autorisés par le règlement de placement qui prévoit une pondération maximale de 21% pour les placements alternatifs.

Un bien immobilier «Nyon, La Levratte 8-40» présente un dépassement de 0.66% des limites OPP2. Bien que constituant un ensemble homogène, cet immeuble est composé de sept parcelles individuellement cessibles. Le règlement de placement précise que le placement dans un seul objet immobilier ne peut dépasser 10% de la fortune diminuée des emprunts. Tous les objets en portefeuille respectent cette limite.

Ces décisions ont été prises par le Conseil de fondation, d'une part pour améliorer la diversification du portefeuille ainsi que le rendement attendu à long terme et d'autre part pour éviter de payer des taux d'intérêts négatifs.

6.3 OBJECTIFS ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR

La nouvelle cible de la RFV correspond à la provision qui serait nécessaire pour que la probabilité que la Fondation passe en sous-couverture dans les trois ans à venir soit inférieure à 2.5%. Il s'agit d'une Value-at-Risk (VaR) avec un niveau de sécurité de 97.5% et un horizon-temps de trois ans.

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur a été recalculée et s'élève au 31.12.2018 à CHF 246 millions. Elle est reconstituée à 36.7%.

	2018 CHF	2017 CHF
Solde au 1er janvier de la réserve de fluctuation de valeur	134 723 271	66 746 860
Augmentation/diminution due au résultat d'exploitation	-44 439 884	67 976 410
Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre	90 283 386	134 723 271
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	246 000 000	247 200 000
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeur	-155 716 614	-112 476 729

6.4 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

	31.12.18 CHF	31.12.17 CHF
Liquidités	60 840 757	51 816 002
Total liquidités	60 840 757	51 816 002
Opération de change	621 626	0
Total opération de change	621 626	0
Obligations en CHF (yc fonds placement)*	209 046 115	201 319 761
Obligations en MET (yc fonds placement)	42 875 490	43 059 931
Total obligations	251 921 605	244 379 692
Actions en CHF (yc fonds placement)	265 187 667	286 084 365
Actions en MET (yc fonds placement)	254 345 660	277 722 921
Total actions	519 533 327	563 807 286
Total fonds de placement hypothécaires	0	19 941 104

*les obligations en CHF englobent un fonds de placement en MET hedgé en CHF pour un montant de CHF 39'881'875 au 31.12.2018 (au 31.12.2017: 37'420'350).

Placements non traditionnels CHF	133 539 765	110 277 376
- dont Hedge Fund	40 268 823	21 099 273
- dont Private Equity	93 270 942	89 178 103
Placements non traditionnels MET	254 361 252	202 358 345
- dont Private Equity	61 449 940	28 743 019
- dont Senior Loan Funds	50 196 998	49 860 209
- dont Trade Finance	107 401 795	99 972 722
- dont Infrastructure	5 423 813	2 777 206
- dont prêt hypothécaire	5 766 930	5 700 825
- dont avance sur investissement immobilier étranger	0	11 585 453
- dont matières premières	19 613 738	0
- dont autres	4 508 038	3 718 911
Total Placements non-traditionnels	387 901 017	312 635 721
Immobilier suisse	571 192 432	517 905 120
- dont direct	531 534 468	485 088 891
- dont en construction**	19 183 874	17 247 139
- dont viager***	20 474 090	15 569 090
Immobilier étranger	121 980 567	85 658 527
- dont direct	11 719 794	-
- dont indirect	110 260 773	85 658 527
Total Immobilier	693 172 999	603 563 648
Créances de cotisations des employeurs	7 989 267	4 368 569
Autres créances CHF	10 310 287	10 170 486
Fortune totale	1 932 290 885	1 810 682 507

**En 2018, Copré a investi dans deux biens immobiliers, en cours de construction à la date du bouclage, et versé un montant total d'acompte de CHF 9'100'000.00.

De plus, l'engagement de 17 millions pour l'achat d'un bien immobilier s'est finalisé courant 2018 (immobilier suisse direct).

***Concernant les biens acquis en viager, Copré a investi dans 4 objets en Suisse romande courant 2018 pour un montant (cash out, frais compris) de CHF 3'097'365. Contrairement aux autres biens immobiliers, la valeur au bilan d'un objet acquis en viager, équivaut au coût d'acquisition à l'actif, avec prise en considération de la valeur actuelle de la rente viagère et du droit d'habitation (respectivement de CHF 2'527'671 et de CHF 6'715'861 au 31.12.2018) pour un total de CHF 9'243'532, considérés au bilan comme des dettes.

Parmi les 17 biens immobiliers en viager, 10 font l'objet d'une rente viagère mensuelle à la date du bouclage.

6.5 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS SELON L'ALLOCATION STRATÉGIQUE ET CONTRÔLE DES LIMITES OPP2

		31.12.18		31.12.17
	effectif %	allocation stratégique	marges d'ajustement	effectif %
Liquidités	3,1%	2,0%	0% - 40%	2,9%
Opération de change	0,0%			
Obligations en CHF	10,8%	12,0%	6.5% - 19%	9,1%
Obligations en MET	2,2%	4,0%	2% - 6%	4,4%
Obligations	13,0%	16,0%	8.5% - 25%	13,5%
Actions en CHF	13,7%	16,0%	7% - 20%	15,8%
Actions en MET	13,2%	16,0%	7% - 20%	15,3%
Actions	26,9%	32,0%	14% - 40%	31,1%
Placement hypothécaires	0,0%	0,0%	0% - 0%	1,1%
Placements non-traditionnels	20,1%	15,0%	7.5% - 21%	17,3%
Immobilier suisse	29,6%	30,0%	17.5% - 49%	
Immobilier étranger	6,3%	5,0%	2.5% - 7%	
Immobilier	35,9%	35,0%	20% - 55%	33,3%
Autres créances	0,9%			0,8%
	100,0%	100,0%		100,0%

Limites globales, selon le règlement de placement:	2018	effectif	Limites globales	2017 effectif
Titres de sociétés ou fonds de placement investis en matières premières (actions)	19 613 738	1,0%	5,0%	0,0%
Titres de sociétés ou fonds de placement investis sur les marchés émergents	22 222 194	1,2%	15,0%	1,5%

Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	525 605 730	27,2%	40,0%	30,7%
---	-------------	-------	-------	-------

Contrôle des limites selon l'art. 55 OPP2:

	31.12.18	31.12.17	limites OPP2
Titres hypothécaires	0,0%	1,1%	50,0%
Actions	26,9%	31,1%	50,0%
Immobilier	35,9%	33,3%	30,0%
Placements non-traditionnels	20,1%	17,3%	15,0%
Exposition totale en MET, nette de couverture de change	27,2%	30,7%	30,0%

Les limites individuelles de placements selon l'article 54a et 54b sont respectées à l'exception du biens immobilier détenu à Nyon qui excède de 0.66% la limite individuelle de 5%.

L'endettement hypothécaire de CHF 20 millions représente environ 2.89% de la fortune immobilière et environ 1.04 % de la fortune globale. L'intérêt moyen payé au 31.12.2018 s'élève à 3.34 %. L'échelonnement des échéances est présenté au point 7.5. Au 31 décembre 2017, l'endettement hypothécaire était de CHF 30 millions et représentait environ 4.97 % de la fortune immobilière, avec un intérêt moyen payé au 31.12.2017 de 3.28 %.

6.6 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

Au 31 décembre 2018, les opérations dérivés en cours sont les suivantes :

Produit	Échéance	Cours à terme	Valeur au 31.12.2018	Evaluation au terme du contrat	Résultat non réalisé au 31.12.2018
Swaps USD/CHF - USD 50'000'000	07.01.19	0,985525	48 961 250	49 276 226	-314 976
Swaps USD/CHF - USD 50'000'000	06.02.19	0,982755	49 581 300	49 137 775	443 525
Swaps USD/CHF - USD 50'000'000	28.02.19	0,980718	49 529 000	49 035 923	493 077
			148 071 550	147 449 924	621 626

Au 31 décembre 2017, les produits dérivés ouverts (ventes options call) s'élevaient à CHF -33'006'732.

6.7 ENGAGEMENTS DE CAPITAUX OUVERTS

Au 31 décembre 2018, les engagements de capitaux ouverts s'élèvent à :

Private Equity :	USD	50 256 593	CHF	49 357 000
	EUR	53 616 129	CHF	60 346 562
	GBP	881 578	CHF	1 104 000
Infrastructure :	USD	4 819 520	CHF	4 733 251
Total				115 540 813

Au 31 décembre 2017, les engagements de capitaux ouverts se montaient à CHF 130'663'730.

6.8 RÉTROCESSIONS

Un total de CHF 150'515 de rétrocessions a été constaté sur l'exercice 2018 (2017 : CHF 194'455).

6.9 EXPLICATIONS DU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

	rendements CHF	2018 résultats CHF	total CHF	2017 total CHF
Liquidités	- 314 603	0	- 314 603	- 242 383
Marché monétaire	0	0	0	- 57 862
Obligations suisses	1 898 172	-1 592 921	305 251	227 364
Obligations étrangères en CHF	1 568 158	-2 180 528	- 612 370	- 942 137
Obligations étrangères en ME	998 622	- 828 947	169 675	3 667 642
Actions suisses	6 475 800	-32 133 169	-25 657 369	50 064 042
Actions étrangères	5 784 818	-27 854 244	-22 069 426	48 990 426
Options sur actions	0	4 861 827	4 861 827	-30 689 495
Placements hypothécaires	223 469	- 14 191	209 278	- 58 877
Placements non-traditionnels	3 218 768	24 783 519	28 002 287	23 274 404
Couverture de change	0	-7 226 682	-7 226 682	- 4 289 979
Titres			- 22 332 132	89 943 145
Placement immobiliers				
Fonds de placements immobiliers étrangers	2 289 170	- 531 338	1 757 832	8 846 850
Immobiliers acquis en viager				
Charges d'acquisition	- 187 365	0	- 187 365	- 154 350
Résultat sur les biens viagers	0	- 65 823	- 65 823	1 611

Immobiliers directs				
Produits d'exploitation	25 428 236	0	25 428 236	24 956 631
Charges d'exploitation	-5 690 494	0	-5 690 494	-4 636 391
Intérêts hypothécaires	- 779 125	0	- 779 125	-1 037 500
Réévaluation*	0	5 634 991	5 634 991	-16 596 679
Placements immobiliers	21 060 422	5 037 830	26 098 252	11 380 172
Frais de gestion de la fortune directement facturés à l'IP (point 6.11)			-5 006 090	-5 972 045
Frais calculés pour les placements collectifs (TER)			-9 364 203	-8 680 052
Frais de gestion de la fortune			-14 370 293	-14 652 098
Rétrocessions			150 515	194 455
Intérêts moratoires sur prestations versées			- 392 600	-197 028
RESULTAT NET DES PLACEMENTS			-10 846 258	86 668 646

*La moins-value au 31 décembre 2017 comprend CHF 15'386'828, liés au changement de la méthode de valorisation des immeubles, ainsi que CHF -31'983'507, qui correspondent principalement au passage à la valeur comptable des biens immobiliers achetés en 2016.

6.10 PERFORMANCE DES PLACEMENTS

Selon le dépositaire des titres, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2018 est de -0.55 %, contre 5.26 % durant l'exercice 2017.

6.11 PRÉSENTATION DU TAUX DE TRANSPARENCE DES PLACEMENTS EN MATIÈRE DE FRAIS

	31.12.18	31.12.17
	CHF	CHF
Total des placements	1 923 434 954	1 803 088 071
Placements non transparents (selon détail ci-après)	67 025 055	11 019 957
Placements transparents	1 856 409 899	1 792 068 114

Placements collectifs dont les frais ne sont pas connus (placements non transparents selon l'art. 48a al.3 OPP 2):

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	Quantité	Val. de marché CHF
LU1075172277	Gefcare Real Estate Fund	TSC Gef R Est AOD	10 000,00	11 350 603
LU0880684328	Berlin Residntial	TSC Fund SICAV-SUF	6 545,40	9 860 413
IE00BV9G3B70	Akt. III Guggenheim Qualif.	Guggenheim Qualif. Investor	92 515,50	10 299 946
XFO040825386	Segregated PortCell 05	Segregated PortCell 05 *	400,00	4 508 038
INT2126	Alinda III	Alinda III	5 266 749,00	5 423 813
INT2532	-	Ant Summit Part. Euro Growth *	322 692,00	1 363 594
INT2533	Apollo AGER/ Athora	Apollo AGER/ Athora	12 859 820,00	14 648 980
INT2534	-	Parts Glendower Capital *	1 394 661,57	1 404 382
INT 2535	-	Akt Insight Venture X *	2 460 000,00	2 434 732
INT 2538	-	Ant Linden Capial IV-A LP *	287 894,57	289 171
INT2539	-	Ant MPC IV LP *	619 226,02	697 874
INT2110	-	Parts Linden Capital II-A- LP	3 717 912,02	4 743 509
				67 025 055

* Ces fonds ont été émis en 2018, les TER ne sont pas encore connus.

	2018	2017
Taux de transparence en matière de frais	96,5%	99,4%

6.12 EXPLICATIONS DES FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE

	31.12.18 CHF	31.12.17 CHF
Frais d'administration des placements	-5 006 090	-5 972 045
Honoraires de conseil	- 13 682	-34 306
Honoraires de gestion de fortune mobilières	-2 240 626	-2 334 294
- dont frais de gestion de fortune Supre Ltd	- 4 529	- 2 977
- dont frais de gestion de fortune Supre Real Estate	- 52 469	- 61 589
- dont frais de gestion de fortune Swiss Collective Pension	0	- 2 714
- dont frais de gestion de fortune Dionysos Consulting AG	0	- 32 076
Frais de transactions	- 596 389	-1 609 541
Frais de tenue de la comptabilité par le Credit Suisse	- 23 963	- 24 030
Honoraires de gérance sur Immeubles	- 985 208	- 984 722
Honoraires de gestion et conseil des biens immobiliers	-1 034 390	- 930 070
Honoraires de gestion et conseil des biens immobiliers acquis en viager	- 57 963	- 36 750
Autres frais financiers	- 53 869	- 18 332
Somme des frais calculés sur la base du TER	-9 364 203	-8 680 052
Somme des frais TER (communiqués par le Credit Suisse)	-9 364 203	-8 680 052
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	-14 370 293	-14 652 097
Total des placements transparents (point 6.11)	1 856 409 899	1 792 068 114
Taux de transparence des placements en matière de frais	0,77%	0,82%

6.13 VALEURS DE MARCHÉ ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING

Néant

6.14 EXPLICATIONS DES PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR ET DES RÉSERVES DE COTISATION DES EMPLOYEURS

	31.12.18	31.12.17
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs, brut	8 308 467	4 460 369
Provision pour pertes sur créances employeurs	- 319 200	- 91 800
Créances de cotisations des employeurs, net	7 989 267	4 368 569
Solde de la réserve de cotisations des employeurs au 1er janvier	4 547 480	4 558 726
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	556 122	1 238 986
Utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur	-1 078 535	-1 250 232
Total réserve de cotisations des employeurs	4 025 067	4 547 480

Par terme «créances de cotisations des employeurs», on entend le compte courant de chaque entreprise affiliée à la Fondation. La plupart de ces cotisations ont été acquittées durant le premier trimestre de l'année 2019. Les cotisations encore dues font l'objet d'un suivi régulier.

6.15 EXERCICE DES DROIT DE VOTE

Copré ne détient pas d'actions en direct, c'est pourquoi aucun exercice des droits de vote n'est nécessaire.



7

EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 EXPLICATION DU POSTE COTISATIONS

	31.12.18 CHF	31.12.17 CHF
Bonifications d'épargne	82 710 346	74 636 235
Cotisations pour couverture risques invalidités et décès	12 011 359	10 963 880
Cotisations au fonds de garantie	376 211	342 009
Cotisations pour frais administratifs	2 654 793	2 447 016
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	934 921	934 089
Total des cotisations brutes	98 687 630	89 323 228
Soit:		
Cotisations des salariés	39 014 127	36 198 576
Cotisations des employeurs	59 673 503	53 124 652

7.2 EXPLICATION DU POSTE DÉBITEURS

	31.12.18 CHF	31.12.17 CHF
Compte courant impôt anticipé	1 454 356	2 576 051
	1 454 356	2 576 051

7.3 EXPLICATION DU POSTE COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

	31.12.18 CHF	31.12.17 CHF
Intérêts courus	89 249	95 840
Immeubles loyers à recevoir	565 131	413 897
Prestations à recevoir du réassureur	119 988	15 931
Prestations de libre passage à recevoir	256 547	8 872
Rachats employeurs à recevoir	0	74 366
Prime risque payée par avance	6 828 547	5 694 963
Factures acquittées d'avance	276	63 401
Rétrocessions	41 065	180 918
Revenus sur placements mobiliers à recevoir	223 469	217 133
Immobilisations corporelles	312 677	381 584
Immobilisations incorporelles	372 901	400 159
Divers	46 081	47 370
Total du poste compte de régularisation actif	8 855 931	7 594 435

7.4 EXPLICATION DU POSTE COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF

	31.12.18	31.12.17
	CHF	CHF
Montants à reverser	4 620	4 620
Salaires à payer	0	894
Capitaux de prévoyance reçus en avance	35 845 904	14 350 000
Rachats reçus non attribués	0	59 000
Prestations de libre passage reçues en retour	1 199 376	27 277
Prestations de libre passage reçues par avance	949 756	863 599
Cotisations encaissées d'avance	0	33 169
Honoraires divers à acquitter	100 200	65 000
Interna - Honoraires divers à acquitter	0	35 168
Solde frais commissionnement à acquitter	996 573	1 009 822
Immeubles loyers reçus d'avance	164 274	83 451
Prestations reçues d'avance du réassureur	1 157 470	794 242
Factures diverses à payer	304 104	141 254
Frais de gestion des titres à payer	160 235	226 250
Fonds libres à retourner	227 862	0
Immeubles - charges diverses à payer	29 309	3 168
Réserve mathématique reçue pour un cas d'invalidité en suspens	351 868	0
Capitaux décès à verser à la réassurance	646 861	0
Interna - charges diverses à payer	0	203 718
Total du poste compte de régularisation passif	42 138 412	17 900 633

7.5 EXPLICATION DU POSTE DETTES HYPOTHÉCAIRES

Le détail des dettes hypothécaires auprès du Crédit Suisse au 31 décembre 2018 est le suivant :

	Montant en CHF	Taux d'intérêt	Début contrat	Échéance
Hypothèque fixe	10 000 000	3,60%	31.03.07	30.03.22
Hypothèque fixe effets différés	10 000 000	3,20%	28.04.09	28.04.19
Total des hypothèques	20 000 000			

7.6 PROVISIONS NON TECHNIQUES

Il s'agit de frais d'administration uniques, qui ont été facturés en 2016 suite à la reprise de la gestion d'un portefeuille de rentiers non liés à un employeur. Ils sont amortis chaque année sur une durée totale de 14 ans.

7.7 DÉTAIL DES FRAIS D'ADMINISTRATION

Administration générale	-4 381 776	-2 781 416
- Salaires et charges sociales	-2 903 090	- 359 736
- Frais de fonctionnement	-1 215 913	- 407 023
- Honoraires de gestion administratives SRC	0	-1 753 691
- Honoraires Dionysos Consulting SA	0	- 5 832
- Jetons de présence du Conseil et des Commissions (yc charges)	- 209 543	- 135 419
- Honoraires de mandats divers	- 53 230	- 119 716
Marketing et publicité	- 356 921	- 344 181
- Frais divers de publicités & marketing	- 356 921	- 344 181
Courtage	-3 213 581	-3 181 233
- Frais de courtage	-2 136 765	-1 981 233
- Frais de commercialisation, Swiss Risk & Care SA	-1 076 816	-1 200 000
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	- 243 739	- 267 716
- Honoraires de l'expert, Mercer SA	- 143 006	- 131 544
- Honoraires de révision, Ernst & Young SA	- 100 733	- 136 172
Autorité de surveillance	- 16 565	- 19 797
- Autorité de surveillance cantonale	- 11 365	- 14 300
- Haute surveillance de la prévoyance professionnelle	- 5 200	- 5 497
Total du poste «Frais d'administration»	-8 212 582	-6 594 341



8

DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE / COMMISSION DE HAUTE SURVEILLANCE

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE / COMMISSION DE HAUTE SURVEILLANCE

Par courrier du 23 avril 2018, l'ASFIP émet des remarques sur les états financiers au 31 décembre 2016. Les remarques ont été prises en considération pour 2018. Les états financiers au 31 décembre 2017 n'ont pas encore fait l'objet de remarques de l'autorité de surveillance. Nous avons répondu sur l'exercice 2018 à toutes les demandes formulées.



9

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1 MISE EN GAGE D'ACTIFS

Les cédules hypothécaires mise en gage des prêts hypothécaires s'élèvent à CHF 203'008'800.

Une limite de CHF 200 millions, nantie par une partie des titres en dépôt, est ouverte et répartie pour des cautionnements bancaires, des opérations de couverture de change et des opérations sur options.

9.2 DÉCOUVERT / EXPLICATION DES MESURES PRISES (ART. 44 OPP 2)

Néant

9.3 RENONCIATION À L'UTILISATION PAR L'EMPLOYEUR DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS D'EMPLOYEUR

Néant

9.4 LIQUIDATIONS PARTIELLES

Néant

9.5 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

Néant

9.6 AUTRES INFORMATIONS

Internalisation

Selon décision du Conseil de fondation communiquée lors de l'Assemblée Générale du 31 mai 2016, Copré a décidé d'internaliser la gestion administrative et technique, et ce, pour le 1er janvier 2018. Tous les frais inhérents à ce projet d'internalisation sont regroupés sous une rubrique spécifique «Frais d'internalisation». Cette dernière regroupe des frais de fonctionnement, d'infrastructure, de licences et customizing, d'aménagements ainsi que de conseils.»

Création de sociétés

La société Supre Ltd, Cayman Island, a été créée en 2015 comme «tax blocker» pour les investissements, principalement en Private Equity, effectués aux Etats-Unis. Elle appartient à 100% à Copré.

La société Swiss Collective Pension Ltd, Cayman Island, a été créée en 2016 afin de pouvoir octroyer un prêt hypothécaire de USD 5'850'000 à la société HHG PX Cayman LTD. Une cédule hypothécaire du même montant garantit le prêt. Cette société appartient à 100% à Copré.

La société Supre Real Estate Ltd, Cayman Island, a été créée en 2016 afin de pouvoir acquérir 50 lots du Margarita Ville Beach Resort, Grand Cayman. Elle appartient à 100% à Copré.



10

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

AVEC COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2018 DE

LA COLLECTIVE DE PRÉVOYANCE COPRÉ



Ernst & Young SA
Route de Chancy 59
Case postale
CH-1213 Lancy

Téléphone: +41 58 286 56 56
Téléfax: +41 58 286 56 57
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de

La Collective de Prévoyance – COPRE, Carouge

Lancy, le 12 avril 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de La Collective de Prévoyance - COPRE, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 10 à 49) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux articles 52c, al. 1, LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Blaise Wägli
(Qualified
Signature)



Experte-réviseur agréée

Stefanie Ajilian
(Qualified
Signature)



SIÈGE RUE J.-GROSSELIN 8
CH - 1227 CAROUGE GE
T: 022 342 48 50

ADMINISTRATION PLACE DE LA GARE 12 - CP
CH - 1001 LAUSANNE

COPRE@COPRE.CH - WWW.COPRE.CH